

CAHIER DES CHARGES
FEF + MUSÉE VIRTUEL DE GUINÉE

Expertise juridique

Sur place- à distance / GUINÉE, Conakry

1. Description du projet ou contexte

Le projet « Musée virtuel de Guinée », financé par l’Ambassade de France en Guinée au bénéfice du Ministère guinéen de la Culture du Tourisme et de l’Artisanat (MCTA) et mis en œuvre par Expertise France (EF), vise à assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immatériel et matériel de la Guinée en utilisant les technologies numériques.

Le projet a pour ambition de rendre la culture guinéenne plus accessible, non seulement au niveau national, en particulier auprès de la jeunesse et des enseignants, mais également sur la scène internationale, notamment auprès du monde académique. Il contribuera à améliorer la qualité des connaissances, favoriser la recherche et la montée en compétence des personnels des musées guinéens, par le biais de formations et à travers la réalisation du chantier des collections du Musée National de Guinée (MNG) et de campagnes de numérisation. Des contenus créatifs seront également produits, pour valoriser et faire dialoguer le patrimoine matériel et immatériel guinéen.

Le projet est structuré autour de 2 composantes :

- COMPOSANTE 1 : Améliorer la conservation et la sauvegarde du patrimoine matériel guinéen
- COMPOSANTE 2 : Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel guinéen

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une plateforme numérique sera développée pour assurer l'accès au patrimoine matériel et immatériel du Guinéen, avec pour cibles principales la jeunesse et les enseignants-chercheurs. Avec l'ambition de faire dialoguer patrimoine matériel et immatériel, la plateforme aura vocation à héberger :

1. Les données (photos, biographie des objets, numérisation 3D le cas échéant) relatives aux objets patrimoniaux guinéens conservés dans les musées guinéens ainsi que dans des musées étrangers (principalement français) qui donneront les droits d'utiliser les images des objets ;
2. Des contenus audiovisuels relatifs au patrimoine immatériel (ex : captations vidéos de manifestations audiovisuelles), qu'ils soient déjà existants et collectés auprès de partenaires ou qu'ils soient produits dans le cadre du projet ;

3. Des contenus créatifs produits dans le cadre du projet, faisant appel à différents arts pour mettre en valeur le patrimoine guinéen (ex : graffiti, conte, danse, jeu vidéo, humour, slam, photographie, cirque etc.).

Le développement technique de cette plateforme est confié à une entreprise spécialisée, sélectionnée dans le cadre d'un marché distinct. Le présent dispositif d'incubation ne vise donc pas le développement technique du site, mais la conception de ses éléments graphiques, la création de fonctionnalités complémentaires, la production de dispositifs de médiation hors plateforme et la mobilisation des publics autour du projet.

La production des données liées au patrimoine matériel guinéen (1) sera organisée avec le soutien d'une entreprise qui assurera à la fois le chantier des collections du MNG, l'organisation de la campagne de numérisation nationale et la formation des professionnels guinéens du patrimoine à la conservation et à la numérisation. Cette entreprise sera sélectionnée dans le cadre d'un marché (signature prévue au T3 2025).

La collecte et la réalisation des contenus audiovisuels et créatifs (2 et 3) seront confiés principalement au Centre Culturel Franco-Guinéen (CCFG), à travers un accord de partenariat (signature prévue au T2 2025). Acteur majeur de la scène culturelle et artistique guinéenne, le CCFG sera en charge de mobiliser un large réseau d'artistes et d'entrepreneurs culturels pour la collecte et la production de ces contenus.

Le Musée Virtuel de Guinée est donc un projet innovant de valorisation du patrimoine guinéen à travers une plateforme numérique évolutive, inclusive et accessible. Pensé comme un espace vivant de circulation de récits, d'objets, de voix et de imaginaires, il vise à renforcer le lien entre les citoyens guinéens et leur patrimoine, tout en ouvrant des perspectives de rayonnement culturel à l'international.

La production de ces contenus, leur diffusion en ligne et leur utilisation par diverses institutions partenaires nécessitent un cadre juridique solide et cohérent, conforme à la fois au droit guinéen, au droit français, et aux normes internationales relatives à la propriété intellectuelle et à la protection du patrimoine culturel.

Les enjeux juridiques sont nombreux. Ils concernent la variété des types de contenus créés, collectés ou transformés par le projet, la diversité des ayants droit potentiels (auteurs, artistes, interprètes, communautés détentrices, institutions publiques), ainsi que l'existence simultanée de droits d'auteur, de droits voisins, de droits culturels et parfois de droits coutumiers. La diffusion internationale d'un musée virtuel accessible librement suppose un encadrement rigoureux des usages permis, des licences nécessaires et des responsabilités associées.

Les enjeux éthiques sont tout aussi importants. Une partie des contenus concerne des objets sensibles, des récits communautaires ou des pratiques culturelles qui nécessitent des précautions particulières : obtention d'un consentement éclairé, respect des protocoles communautaires, prise en compte des restrictions traditionnelles liées à la diffusion d'images ou de savoirs.

Sur le plan institutionnel, le rôle du Bureau Guinéen du Droit d'Auteur (BGDA) doit être clarifié afin d'assurer une articulation correcte entre les obligations légales nationales, les pratiques du projet et les droits des producteurs de contenus. La gouvernance future des droits – après la fin du projet –

devra également être anticipée, afin d'assurer la continuité du MVG dans des conditions juridiques saines.

Au terme du projet, la gestion du Musée Virtuel de Guinée sera déléguée au Musée National de Guinée, qui deviendra l'institution responsable de son administration, de son actualisation et de sa diffusion. Cette perspective impose un cadre juridique particulièrement robuste, durable et adapté aux capacités de l'institution guinéenne.

La mission comprendra également un volet de renforcement de capacités, destiné à permettre aux équipes du Ministère de la Culture, du Musée National et du projet MVG d'appliquer de manière autonome les outils, procédures et documents juridiques élaborés.

2. Objectifs de la mission

Objectif général :

La mission vise à fournir une expertise juridique complète, opérationnelle et contextualisée pour :

- Encadrer la production, l'exploitation et la diffusion des contenus du MVG ;
- Sécuriser juridiquement les partenariats et opérations de numérisation ;
- Établir les règles d'attribution, de cession ou de licence de droits ;
- Définir un cadre éthique pour la collecte auprès des communautés ;
- Accompagner l'équipe du projet dans la gestion juridique quotidienne.

La mission doit aboutir à un cadre juridique consolidé permettant au MVG d'opérer sereinement et durablement.

Objectifs spécifiques :

L'expert devra, dans un premier temps, réaliser une analyse approfondie du cadre juridique applicable, en Guinée comme en France, en y intégrant les normes internationales pertinentes. Cette analyse devra clarifier les droits associés à chaque type de contenu produit ou collecté dans le cadre du projet, et identifier les risques juridiques susceptibles d'affecter leur utilisation ou leur diffusion.

Un volet important portera sur l'articulation avec le Bureau Guinéen du Droit d'Auteur (BGDA). L'expert devra en examiner le rôle, les obligations potentielles et les procédures pertinentes pour le MVG, afin de garantir la conformité du projet au droit national tout en tenant compte de ses spécificités opérationnelles.

La mission comprendra également un travail sur les aspects éthiques liés à la participation des personnes et des communautés. À ce titre, l'expert devra proposer des outils adaptés, notamment :

- Des formulaires et protocoles de consentement éclairé,
- Des lignes directrices adaptées aux pratiques culturelles et linguistiques locales,
- Des recommandations pour la gestion des contenus sensibles, qu'ils soient matériels ou immatériels.

Enfin, l'expert devra produire un ensemble de documents opérationnels destinés à encadrer la production, la gestion et la diffusion des contenus du MVG, notamment :

- Des modèles de contrats (cession de droits, licences, prestataires),
- Des accords de captation audiovisuelle,
- Des autorisations d'image et de voix,
- Les mentions légales et conditions d'utilisation de la plateforme,
- Un guide interne pour l'équipe projet relatif aux bonnes pratiques de gestion des droits.

Outre l'analyse du cadre juridique, l'articulation avec le BGDA, la mise en place d'outils contractuels et la définition de protocoles de consentement, la mission inclut un volet de formation visant à :

- Transmettre aux équipes nationales les connaissances fondamentales en matière de droits d'auteur, droits voisins et gestion des contenus culturels ;
- Former les utilisateurs aux modèles contractuels produits (cessions, licences, captations, autorisations) et à leur mise en œuvre ;
- Accompagner la prise en main de la procédure interne de gestion des droits ;
- Préparer le Musée National à gérer seul, après la délégation, les droits associés au MVG.

3. Résultats attendus

À l'issue de la mission, le projet devra disposer :

- D'un cadre juridique consolidé, clair et partagé, décrivant précisément les droits liés aux contenus, les responsabilités des acteurs et les conditions de diffusion.
- D'une articulation formalisée avec le BGDA, intégrée dans les procédures du MVG et maîtrisable par les équipes du Musée National.
- D'un dispositif éthique opérationnel, incluant des outils de consentement éclairé et des recommandations pour la gestion des contenus sensibles.
- D'un kit juridique complet, comprenant tous les documents contractuels nécessaires (cessions, licences, captations, autorisations d'image/voix, CGU, mentions légales).
- D'une procédure interne de gestion des droits, simple, robuste et transmissible, permettant au Musée National d'opérer le MVG de manière autonome.
- D'un cadre stratégique pour la gouvernance des droits, garantissant la continuité et la pérennité du MVG après sa délégation au Musée National de Guinée.
- Les équipes du Musée National maîtrisent suffisamment les procédures pour gérer les droits du MVG après sa délégation ;
- Les bonnes pratiques liées à la propriété intellectuelle et à l'éthique culturelle soient appropriées et intégrées dans les pratiques quotidiennes ;
- Le transfert de compétences permette une durabilité institutionnelle du MVG sans dépendance à Expertise France.

6. Méthodologie de mise en œuvre

La mission se déroulera sur trois mois et sera structurée en plusieurs phases complémentaires afin d'assurer à la fois l'analyse juridique, la production d'outils opérationnels et le transfert de compétences aux équipes nationales en vue de la future délégation du MVG au Musée National de Guinée.

1. Phase de cadrage et de revue documentaire

L'expert débutera par une phase de cadrage comprenant une revue des documents existants : contenus déjà produits par le projet, contrats utilisés, procédures internes, documentation du Musée National, textes législatifs et réglementaires guinéens, ainsi que les cadres internationaux pertinents. Cette étape inclura des réunions de cadrage avec Expertise France, le Ministère de la Culture, le Musée National et, si nécessaire, le BGDA, afin de valider les besoins exacts et les attentes opérationnelles.

2. Analyse juridique approfondie

Sur la base des informations collectées, l'expert réalisera une analyse approfondie du cadre juridique applicable : législation guinéenne, droit français pertinent, conventions internationales, normes sectorielles. Cette analyse permettra de cartographier les types de contenus et d'identifier les droits associés, ainsi que les risques juridiques susceptibles d'affecter leur utilisation et leur diffusion à terme. Cette étape servira de fondement à la production des outils contractuels et des procédures.

3. Articulation institutionnelle et collaboration avec le BGDA

Une attention particulière sera portée à l'articulation entre le MVG, les obligations légales guinéennes et le rôle du BGDA. L'expert mènera des échanges ciblés avec cette institution afin d'identifier les démarches à prévoir, les obligations éventuelles, et les modalités de collaboration adaptées aux réalités du projet. Le cadre résultant devra être suffisamment clair pour être repris facilement par le Musée National dans la phase post-projet.

4. Définition du cadre éthique et des protocoles de consentement

L'expert élaborera des protocoles de consentement éclairé adaptés aux pratiques du projet, en tenant compte du contexte culturel, linguistique et communautaire guinéen. Il définira les conditions de collecte et de gestion des contenus sensibles, ainsi que les restrictions éventuelles à leur diffusion. Ces outils seront conçus pour être simples, pratiques et aisément utilisables par les équipes terrain.

5. Production des documents juridiques et outils opérationnels

Sur la base des analyses précédentes, l'expert produira l'ensemble des documents nécessaires à la sécurisation des contenus : modèles de contrats de cession et de licence, accords de captation audiovisuelle, autorisations d'image ou de voix, contrats prestataires, mentions légales et conditions d'utilisation du MVG. Une procédure interne décrivant la gestion complète des droits (collecte, validation, archivage, diffusion) sera également élaborée. Ces outils devront être adaptés à un usage quotidien par le Musée National.

6. Formation et renforcement de capacités

Une série de sessions de formation sera organisée à destination des équipes du Musée National, du Ministère de la Culture et de l'équipe projet. Ces formations couvriront les principes juridiques essentiels, l'utilisation des différents modèles contractuels, la gestion du consentement, ainsi que la mise en œuvre de la procédure interne. L'objectif est de garantir une appropriation réelle des outils et de préparer la gestion autonome du MVG après sa délégation au Musée National.

7. Restitution et finalisation

À l'issue des trois mois, l'expert organisera une restitution finale rassemblant l'ensemble des acteurs concernés. Cette session permettra de présenter les outils produits, d'expliquer les procédures, de répondre aux questions, et de valider collectivement le cadre juridique et éthique du MVG. Une note de gouvernance stratégique sera remise afin de guider le Musée National dans la gestion future des droits liés au MVG.

1. Tableau des livrables

N°	Livrable	Description détaillée	Échéance prévisionnelle	Destinataires / Usage
1	Rapport d'analyse juridique	Analyse du cadre juridique guinéen, français et international ; cartographie des droits par type de contenu ; identification des risques.	Fin janvier 2026	MCA, Musée National, EF – socle pour les outils et procédures.
2	Note sur l'articulation avec le BGDA	Rôle, obligations, procédures, modalités de collaboration opérationnelle adaptées au MVG.	Semaine 1–2, février 2026	MCA, BGDA, Musée National.
3	Cadre éthique & protocoles de consentement	Protocoles, formulaires et recommandations pour les contenus sensibles et les communautés.	Semaine 3, février 2026	Collecteurs, équipes terrain, Musée National.
4	Kit juridique opérationnel	Modèles de contrats (cession/licence), accords de captation, autorisations, contrats prestataires.	Mi-mars 2026	EF (phase projet), Musée National (post-délégation).
5	CGU, mentions légales & politique de confidentialité du MVG	Encadrement juridique de la plateforme : droits d'usage, responsabilités, données personnelles.	Mi-mars 2026	MVG, Musée National.
6	Procédure interne de gestion des droits	Processus applicables : collecte, archivage, validation, restrictions, diffusion.	Fin mars 2026	Équipe MVG et Musée National.
7	Guide interne des documents	Manuel pratique expliquant chaque document et sa mise en œuvre.	Fin mars 2026	MCA, Musée National, EF.
8	Support pédagogiques, modules formation	Programme de formation et l'animation de sessions de renforcement de capacités	Fin mars 2026	MCA, Musée, EF
9	Note stratégique sur la gouvernance future du MVG	Organisation durable, responsabilités, mécanismes juridiques post-projet ; transmission au Musée National.	Fin mars 2026	Musée National, MCA, EF.

10	Atelier de restitution final	Présentation et transfert de compétences aux équipes nationales, en vue de la prise en main autonome du MVG.	Fin mars 2026	Tous partenaires ; étape clé avant délégation.
----	------------------------------	--	---------------	--

9. Evaluation et soumission des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Compréhension de la mission et qualité de la méthodologie proposée, incluant la capacité à intégrer analyse juridique, production d'outils et formation.

Expérience et expertise démontrée du consultant en droit de la propriété intellectuelle ou droits d'auteur. Une expérience dans la gestion ou l'accompagnement de projets culturels ou numériques, notamment en contexte africain, sera considérée comme un atout, sans constituer un prérequis.

- Qualité et faisabilité du planning, en cohérence avec la durée de la mission (janvier–mars 2026) et les interactions prévues avec les institutions partenaires.
- Pertinence et cohérence de l'offre financière.

Les candidats devront soumettre :

- Une offre technique, présentant la compréhension du mandat, la méthodologie, le planning et toute proposition complémentaire jugée pertinente.
- Un CV détaillé, démontrant l'expérience du consultant.
- Une offre financière, en euros, couvrant l'ensemble de la mission.